



Construction du Pont de Guiramande

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

NOTE TECHNIQUE

Ville et Transport
Direction Régionale Méditerranée

18, rue Elie Pelas
CS 80 132 -
13016 Marseille
Tel. : +33 (0)4 91 17 00 00
Fax : +33 (0)4 91 17 00 73



**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Communauté du Pays d'Aix

Commune et département) : Aix en Provence (Bouches du Rhône)

Adresse : Hôtel de Bodes, 8 place Jeanne d'Arc CS 40 868

13 626 Aix en >Provence Cedex 1

Téléphone : 04 42 91 49 17 Fax : 04 42 91 49 14

Email :

Nom du projet : Pont de Guiramande

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

L'aménagement est la création d'un ouvrage de franchissement sur l'Arc, le pont de Guiramande, au droit du parking du krypton. L'opération à réaliser comprend :

- La construction de l'ouvrage d'art de franchissement de l'Arc
- Les travaux de remblais, d'ouvrages de soutènement et de chaussée pour les rampes d'accès
- Le raccordement au projet routier sur les deux rives
- Le raccordement cycliste et PMR avec les aménagements locaux

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Aix en Provence N° Département : 13

Lieu-dit : Pont de l'Arc

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

...

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 7 km du site n° de site(s) : ZPS « Montagne Sainte Victoire » (FR9310067)

A 3,5 km du site n° de site(s) : SIC « Montagne Sainte Victoire – Forêt de Peyrolles – Montagne des ubacs – Montagne d'Artigues » (FR9301605)

La localisation du projet ainsi que les zones Natura 2000 sont représentées en Annexe 1.

Les plans descriptifs du projet sont joints en Annexe 2.

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 1200 m2 (emprise permanente ouvrage et raccordement routier) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m²
- 100 à 1 000 m²

- 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
- > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : L'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre n'a pas encore été lancé. La période de travaux n'est pas encore connue et ne débutera pas avant 2014 (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'incidence du projet, principalement issue des hydrocarbures, sera limitée par la présence d'un décanteur lamellaire placé au point bas, il permettra de traiter la pollution nouvelle générée par la voie à créer.

Le projet n'est pas de nature à provoquer une augmentation des débits, il n'est pas prévu de compensation.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 3 680 000 €
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

L'aménagement d'un ouvrage de franchissement de l'Arc est prévu dans le cadre du projet de mise en œuvre du parking relai Krypton. Un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura2000 a été réalisé par la société Naturalia dans le cadre de l'étude du parking Krypton

en 2011. La zone d'influence du projet Krypton s'étend jusqu'à la berge et au cours d'eau de l'Arc, au droit du projet du pont de Guiramande. Les zones d'influence et les incidences sur le milieu naturel dans le cadre de Natura2000 pour les deux projets sont donc similaires et sont repris ci-dessous.

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le projet étant situé en bordure immédiate du cours d'eau de l'Arc, une attention particulière devra être prêtée au milieu naturel en phase chantier avec un strict

respect des emprises pour les aménagements et des modalités de traitement des eaux de ruissellement.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Berge de l’Arc au Sud du parking relai Krypton

Photo 2 : Ancien support de canalisation franchissant l’Arc au droit du projet

Photo 3 : Exutoire en béton au droit du projet

Les photos sont présentées en Annexe 3.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D’HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	x	Naturalia : « Forêt alluviale soulignant le linéament de l’Arc, avec le Saule blanc (Salix alba L.) le Peuplier balce (Populus nigra L.), le Tremble (Populus tremula L.), le Frêne à feuilles étroites (Fraxinus angustifolia Vahl) l’Erable champêtre (Acer campestre L.) et l’Orme champêtre (Ulmus minor Mill), témoignant au plus près du cours d’eau d’un bon état de conservation » Le projet s’inscrit en marge de l’emprise de cet habitat d’intérêt communautaire (Code UE : 92AO) et semble sous l’emprise de quelques rares radiations. Mentionné au sein du site Natura 2000 voisin, cet habitat ne trouve pas de continuité écologique.

Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	x	L'état écologique de l'Arc est décrit comme moyen à médiocre à la station de mesure située à 5km en aval du projet (proximité aéroport), Un tableau récapitulatif de la qualité des eaux est donné en Annexe 4.
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

--	--	--	--

D'après l'étude Naturalia 2011, aucune des espèces listées dans les Formulaires Standards de Données n'est présente à même la zone d'étude. La distance entre le projet et les zones Natura 2000 est trop grande et les surfaces impactées par le projet sont trop faibles pour qu'il ait un impact sur la conservation des espèces.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : **Aucune**

Le projet est situé à l'extérieur de la Zone de Protection Spéciale « Montagne Sainte Victoire » et du Site d'Importance communautaire « Montagne Sainte Victoire – Forêt de Peyrolles – Montagne des ubacs – Montagne d'Artigues ». Par ailleurs, aucun habitat communautaire n'a été identifié dans la zone du projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : **Aucune**

Aucune espèce citée dans le formulaire standard des données de la Zone de Protection Spéciale « Montagne Sainte Victoire » et du Site d'Importance communautaire « Montagne Sainte Victoire – Forêt de Peyrolles – Montagne des ubacs – Montagne d'Artigues » n'est présente sur la zone d'étude. Le projet ne peut pas porter atteinte à la conservation des espèces communautaires.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...): **Aucune**

La fonction de reproduction des espèces communautaires n'est pas impactée car le site n'est pas favorable à l'habitat de ces espèces.

Concernant l'alimentation, la surface de la zone impactée par le projet est trop faible pour remettre en cause la conservation des espèces.

Par ailleurs, la distance entre le projet et les zones Natura 2000 est trop importante pour engendrer des nuisances sur les espèces aillant servi à la désignation des sites.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000

- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Marseille

Signature :

Le (date) : 13 février 2013



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

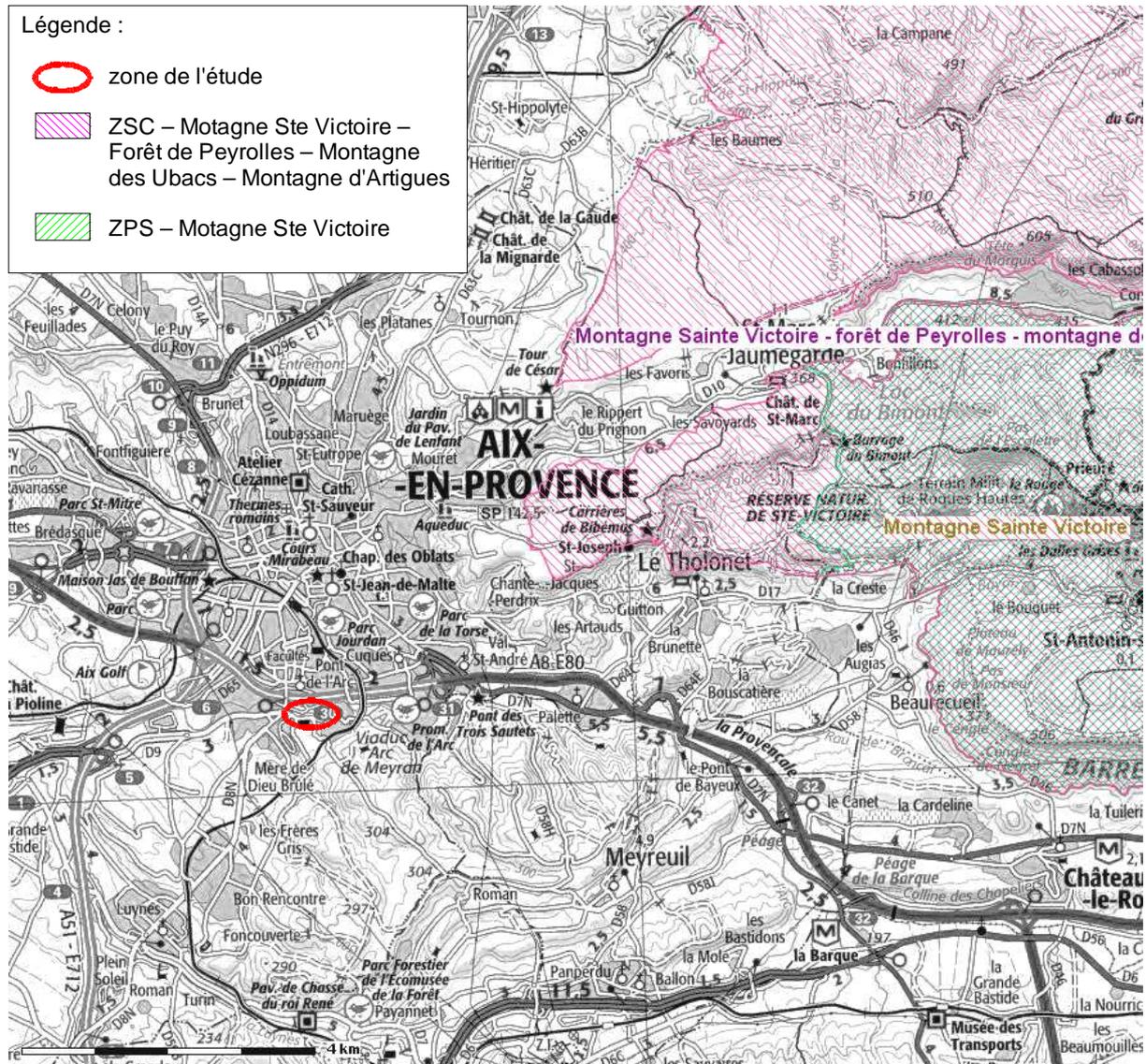
- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

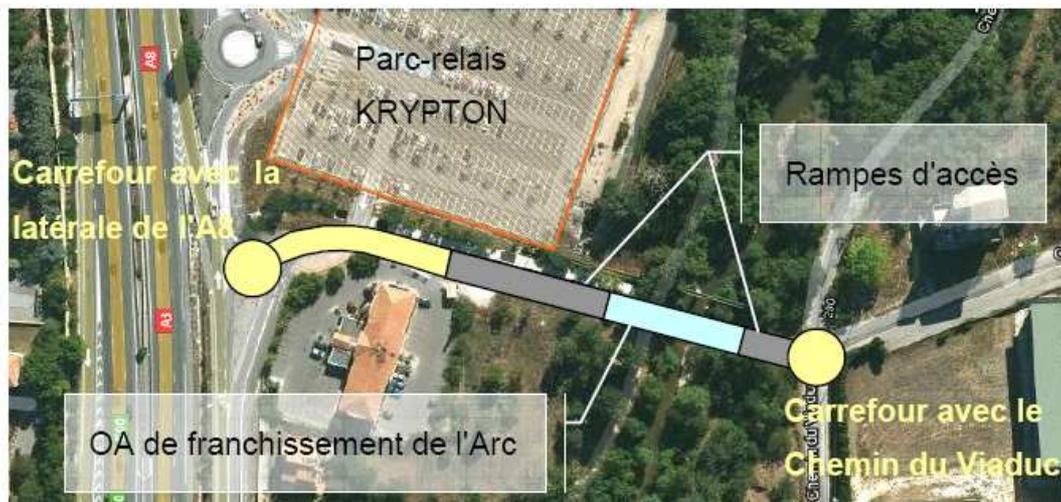
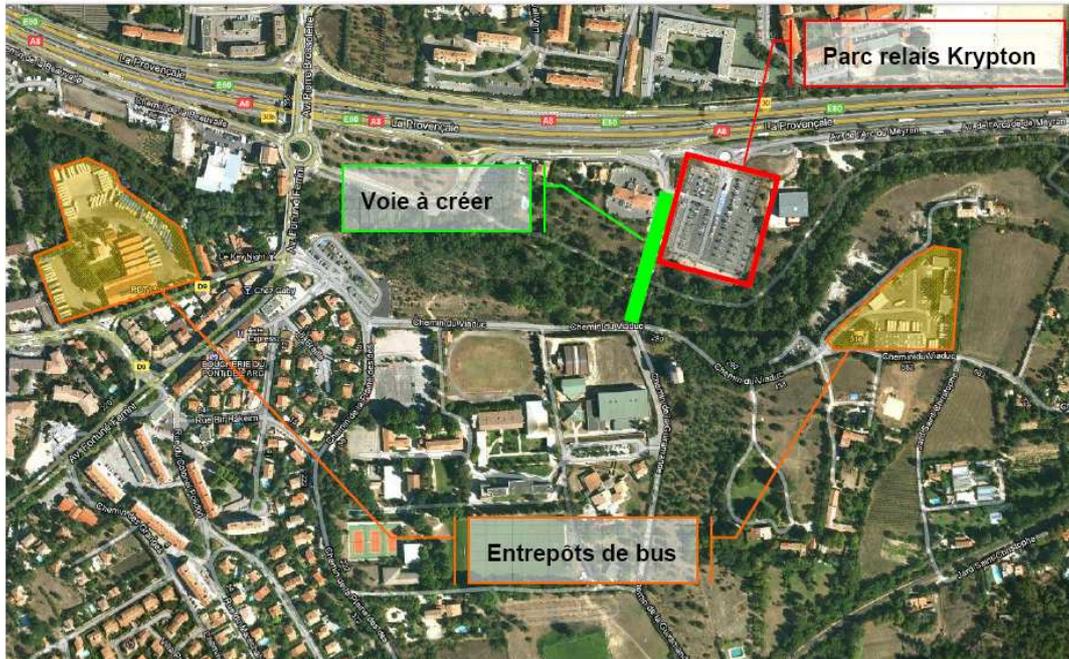
- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»

Annexe 1 : Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000



Annexe 2 : Plans descriptifs du projet



Annexe 2 : Photographies de la zone d'étude



Figure 1: Berge de l'Arc au Sud du parking relais Krypton



Figure 2: Ancien support de canalisation franchissant l'Arc au droit du projet



Figure 3: Exutoire en béton au droit du projet

Annexe 4 : Etat de la qualité des eaux de l'Arc à 5 km en aval du projet

État des eaux de la station													
Années	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments	Acidification	Salinité	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Poissons	Hydromorphologie	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
2010	TBE	NC	MED ①	BE	?	MAUV ①	MOY	MOY	MOY		MOY		MAUV ①
2009	BE	NC	MED ①	TBE	?		MOY	MED			MED		
2008	MOY ①	NC	MAUV ①	TBE	?	?	MOY	MOY	MED		MED		?
2007	BE	NC	MAUV ①	BE	?	BE	MOY	MED			MED		BE
2006	MOY ①	NC	MED ①	BE	?		MOY	MOY	BE		MOY		
2005	BE	NC	MAUV ①	TBE	?		MED	MOY	BE		MED		

Légende

État écologique

TBE	Très bon état
BE	Bon état
MOY	État moyen
MED	État médiocre
MAUV	État mauvais
?	État indéterminé : absence actuelle de limites de classes pour le paramètre considéré ou absence actuelle de référence pour le type considéré (biologie). Pour les diatomées, la classe d'état affichée sera "indéterminé" si l'indice est calculé avec une version de la norme différente de celle de 2007 (Norme AFNOR NF T 90-354)
NC	Non Concerné
	Absence ou insuffisance de données

État chimique

BE	Bon état
MAUV	Non atteint du bon état
?	Information insuffisante pour attribuer un état
	Absence de données